



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2022/069

Genève, le 28 septembre 2022

CONCERNE :

COLOMBIE

Permis CITES perdu

1. Cette notification est publiée à la demande de la Colombie.
2. Conformément à la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats*, l'organe de gestion CITES de la Colombie a demandé au Secrétariat d'informer toutes les Parties que le permis suivant, délivré par cet organe de gestion, a été perdu au cours de la livraison par la société de messagerie :

*Permis d'exportation n° **CO46771** avec timbre de sécurité n° **CO1636690**, délivré le 15 juillet 2022 pour autoriser l'exportation de 2000 peaux de *Caiman crocodylus fuscus* vers le Mexique par la société **REPTILES DE LA COSTA ATLÁNTICA S.A.S.**
3. La Colombie souhaite informer les Parties de cet incident pour leur demander de s'abstenir d'accepter toute exportation en provenance de Colombie portant les numéros de permis et de tampon de sécurité susmentionnés.